Centre
de services scolaire
de Portneuf
Québec

Transport scolaire 2025-2026

Communication aux parents – octobre 2025

Le transport scolaire : ce qu'il faut savoir

Pour communiquer avec le service du transport

Utilisez les différents formulaires disponibles sur le site Internet du CSS de Portneuf dans la section consacrée au transport scolaire.

Ligne URGENCE-TRANSPORT

Pour les urgences liées à la sécurité des élèves nécessitant une assistance immédiate.

418-285-5002 de 7 h 45 à 15 h 45

Critères d'admissibilité au transport scolaire

- Fréquenter son école de bassin et résider à plus de :
  - 600 mètres de l'école pour les élèves du préscolaire
  - 1400 mètres de l'école pour les élèves du primaire
  - 1700 mètres de l'école pour les élèves du secondaire
- Les élèves résidant à l'intérieur d'une zone considérée à risque

Politique relative à l'organisation du transport scolaire

Sécurité à bord des véhicules scolaires

Dans le but de maintenir un environnement sécuritaire dans les véhicules scolaires, des règles de conduite ont été mises en place. Encouragez votre enfant à adopter un bon comportement tout au long de l'année.

Règles de conduite en transport scolaire

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Au lieu d'embarquement :	Dans le véhicule :	À la descente du véhicule :
✓ Se rendre à l'arrêt d'autobus au moins 10 minutes avant l'heure prévue et être visibles par le conducteur; ✓ Attendre l'autobus calmement; ✓ Prendre seulement l'autobus qui lui a été assigné.	✓ Prendre rapidement un siège, y demeurer assis et rester calme; ✓ Éviter les bousculades; ✓ Garder son sac d'école et sa boîte à lunch sur ses genoux; ✓ Ne jamais lancer quoi que ce soit par les fenêtres ou dans l'autobus; ✓ S'abstenir de boire ou de manger; ✓ S'abstenir de crier et de faire des gestes qui pourraient déconcentrer le conducteur; ✓ Porter des écouteurs lorsqu'il utilise son téléphone cellulaire (élèves du secondaire).	✓ Attendre que l'autobus soit immobile avant de quitter son siège; ✓ Sortir l'un derrière l'autre sans pousser ou se bousculer; ✓ S'éloigner à une distance sécuritaire, de façon à ce que le conducteur puisse le voir.

Avis de manquement

Des billets de manquements sont remis par les conducteurs d'autobus aux élèves qui ne respectent pas les règles. Une répétition de manquements peut entraîner des suspensions ou des exclusions permanentes du service de transport scolaire.

Procédure relative à la conduite des élèves à bord du transport scolaire

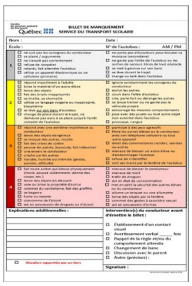

Fermeture du CSS de Portneuf – Intempéries

Avec l'arrivée de l'hiver, nous devons nous préparer à d'éventuelles fermetures de nos établissements en raison des conditions climatiques difficiles ou de cas de force majeure (panne d'électricité, panne de chauffage, bris d'aqueduc, etc.)

Lorsque la décision de fermer nos établissements est prise, l'information sera diffusée en alerte sur notre site Web et notre page Facebook aux alentours de 6 h.

Transport d'objets encombrants dans l'autobus

Les objets volumineux et encombrants sont interdits. Les élèves doivent transporter leurs objets personnels dans leur sac à dos.

Objets perdus

Si votre enfant oublie ou perd un objet dans le transport scolaire, vous devez communiquer directement avec la compagnie de transport.

Coordonnées transporteurs

Bris de service

Il pourrait arriver, dans certaines situations exceptionnelles, que l'autobus ne soit pas en mesure de faire son parcours (un bris mécanique, un incident sur la route ou une pénurie de personnel rendant impossible le remplacement d'un conducteur). Dans ce cas les parents sont responsables de transporter leurs enfants à l'école.

Plan B si l'autobus ne passe pas

Afin d'éviter des incidents malheureux, particulièrement l'hiver, nous vous recommandons d'expliquer à votre enfant ce qu'il doit faire si l'autobus ne passe pas. Combien de temps doit-il attendre dehors? Si vous n'êtes pas à la maison, a-t-il une clé pour entrer à la maison ou doit-il aller chez un voisin? A-t-il accès à un téléphone? Qui doit-il appeler et à quel numéro?

Les parents sont responsables de sensibiliser leurs enfants aux dangers et d'assurer leur sécurité entre leur domicile et l'arrêt d'autobus.

AUTOBUS SCOLAIRE

PROCÉDURE D'ÉVACUATION

1. Restez calme et suivez les instructions du conducteur ou des intervenants
2. Localisez les issues de secours :
   - Porte principale
   - Porte arrière
   - Fenêtre
3. Évacuez calmement et rapidement l'autobus en toute sécurité
4. Dirigez-vous vers l'endroit ciblé par votre conducteur et suivez ses consignes

Mise à jour du dossier scolaire

Pour effectuer des changements dans le dossier scolaire de votre enfant, tels qu'un changement d'adresse, l'ajout d'une adresse complémentaire (primaire seulement), ou la mise à jour d'un numéro de téléphone ou d'une situation de garde partagée, il est essentiel de contacter le secrétariat de l'école de votre enfant.
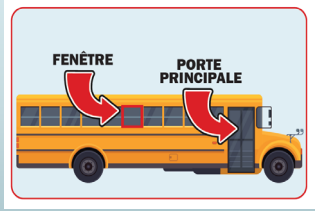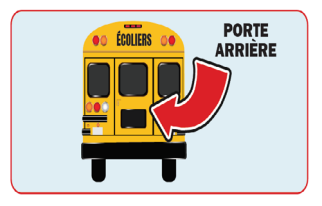
Sorties d'urgence